

FRAIS DE DOSSIER DES PASSAGES SUR PS :

	Caractéristiques	COUTS ETUDES ET TRAITEMENT DU DOSSIER	
Catégorie 1 Groupe 1	Circulation autorisée suivant CPTE		
Catégorie 2 Groupe 1	uniquement si masse > à 48t	Par dossier, par tranche de 5 configurations (ou fiches véhicules pour les grues) maxi et jamais supérieur à 1 an =	225.03 €
Catégorie 2 Groupe 2			
Catégorie 3			

FRAIS DE DOSSIER DES PASSAGES SUR AUTOROUTE :

Tarification tous TE	KM	Frais de dossier				Tarifs moyens au kilomètre appliqués aux PL sur sanef 1/12/2013 (source MCP - DPGT)
		1	<10	10 et +	20 et + (forfait 10 et +) * cout au km	
	< 100	225 €	750 €	1 500 €	1 500 € + (nombre de passage * cout trajet)	0,23098 €
	<200	450 €	1 500 €	3 000 €	3 000 € + (nombre de passage * cout trajet)	
	>200	675 €	2 250 €	4 500 €	4 500 € + (nombre de passage * cout trajet)	

- Le calcul se fera avec un nombre de passage de 200 maxi même si le transporteur en demande plus.
- Un forfait de 300€ sera appliqué en supplément des frais de dossier ci-dessus, si le traitement du dossier doit se faire en urgence (délai de traitement inférieur à 48h et/ou convoi immobilisé par les forces de l'ordre pour défaut d'autorisation).

TARIFICATION DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS :

	Cout horaire en journée	Cout horaire majoré de nuit (21h à 6h) Les dimanches + jours fériés
Ouvrier autoroutier	47,16 €	94,32 €
Encadrement	53,32 €	106,64 €
Fourgon d'intervention équipé	55,72 €	
Camion	111,32 €	
Remorque Flèche Lumineuse de Rabattement	40,04 €	

Tarifs applicables au 1^{er} février 2025